



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/17181
13 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 MAI 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants : bien que la communauté internationale, le Cabinet du Secrétaire général et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies aient condamné l'utilisation par l'Iraq d'armes chimiques, le régime iraquien a de nouveau eu recours à la guerre chimique contre la République islamique d'Iran. Les secteurs nord-ouest de Fakkeh et nord-ouest de Sardasht ont été soumis à des attaques au gaz moutarde au cours de bombardements d'artillerie intervenus les 7 et 8 mai 1985 respectivement.

Il est évident que le régime iraquien n'a pas voulu entendre les appels de la communauté internationale; il faut à tout prix trouver le moyen de contraindre les dirigeants Baathist à respecter le Protocole de Genève de 1925. A cet égard, le Gouvernement de la République islamique d'Iran vous prie de nouveau instamment d'envoyer une équipe d'experts dans la région, en espérant que sa présence dissuadera l'Iraq de continuer à enfreindre le droit réglementant la conduite des hostilités, ou tout au moins, qu'elle facilitera le processus d'enquête ou l'examen sur place, au cas où de telles violations viendraient malheureusement à se produire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE KHORASSANI

